

# Rapport de la sous-commission du budget 2025

## Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB)

---

### Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Cédric Haldimann	PLR, rapporteur
	Monsieur Karim Boukhris	POP
	Monsieur Michael Vögtli	Les Verts

La sous-commission s'est réunie le lundi 21 octobre 2024, en présence de M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Sarah Steinweg Clark, administratrice, et des chef-fe-s de services et responsables suivants :

- Centres 200, 201, 210, 211, 212 et 240 : Mme France Christen-Verdon (architecte communale, cheffe de service) et M. Fernando Soria (administrateur) pour le service des bâtiments et du logement.
- Centres 701, 712, 720 et 721 : MM. Marc Arlettaz (chef de service) et Didier Gretillat (responsable administratif de la station d'épuration des eaux - STEP) pour le service technique.
- Centres 150, 250, 755, 765 et 875 : M. Patrick Jobin (chef de service) et Mme Sylvie Pipoz (déléguée à la valorisation du patrimoine) pour le service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement.

### Remarques générales

En ce qui concerne le service technique, le chef de dicastère évoque l'arrivée du nouvel ingénieur communal qui a pris ses fonctions au début de l'été. Il relève la qualité des prestations fournies. Cependant, il alerte les commissaires sur la surcharge de travail dans le secteur du génie civil, en particulier en ce qui concerne la signalisation. Actuellement, une seule personne, à 70 %, en est responsable pour l'ensemble de la ville, ce qui appelle une réflexion quant à notre stratégie à long terme.

Concernant le service des bâtiments et du logement, qui se divise en quatre secteurs (gérance communale, gérance technique, architecture et conciergerie), la cheffe de service, en poste depuis juillet 2023, et son adjointe, qui supervise la gérance communale, forment un duo très efficace. Il convient de noter que le secteur de la gérance technique bénéficie d'un renforcement temporaire d'environ 1 EPT, financé par le fonds tempête, afin de faire face aux travaux encore à réaliser. Ce mandat est nécessaire jusqu'en juin 2025 tout comme la dotation supplémentaire (20%) d'une collaboratrice devenue spécialiste ECAP. Le service a connu une légère augmentation de ses ressources humaines au cours des quatre dernières années, reflétant la volonté politique de rénover et d'entretenir nos appartements. Un taux de vacance de seulement 1 % a été annoncé, ce qui est très enviable tout en proposant des locations dans la fourchette basse des prix du marché.

Enfin, le service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement a bénéficié d'une augmentation temporaire des EPT pour gérer la charge de travail supplémentaire liée à l'élaboration du plan d'aménagement local (PAL). Le nombre d'EPT reviendra à son état ante avec le départ à la retraite de la responsable des permis de construire, début 2025.

Le chef de dicastère souligne également l'excellente collaboration avec la CCAP sur le projet d'installation d'ascenseurs dans les immeubles de la rue des Forges. Bien qu'une première analyse de la Ville ait été négative en raison de la perte de places de parc, des discussions communes ont permis à la CCAP de mener à bien ce projet. Un co-financement des travaux nécessaires sur l'espace public pour réaliser ces ascenseurs a aussi été obtenu. Ce projet pourrait devenir un modèle pour d'autres initiatives similaires dans l'espace protégé de la Ville.

## **150 / Transports**

L'augmentation substantielle de la participation des collectivités au pot commun des transports est relevée. Celle-ci peut être expliquée par plusieurs facteurs, notamment la période difficile traversée actuellement par l'entreprise TransN due notamment à une baisse de la fréquentation. Plusieurs éléments sont étudiés afin de rationaliser son fonctionnement. Il a par exemple été noté une trop forte densité d'appareils de distribution de billets (surtout sur le littoral). Un passage aux billets dématérialisés est ainsi envisagé. De plus, une grande variété de véhicules sont utilisés, ce qui nécessite tant un savoir-faire que des véhicules de secours différents et

coûteux. Dans ce domaine également, des économies pourraient être réalisées.

À noter cependant que pour trois lignes de bus, le point qualité a été calculé sur l'hypothèse de l'utilisation de trolleybus. Si ceux-ci ne devaient pas être livrés dans les délais, le montant à verser par la Ville serait moindre. Pour rappel, le point qualité dépend du nombre d'arrêts desservis, de la cadence, et du type de véhicules utilisés, les trolleybus étant les plus coûteux.

## **200 / Service des bâtiments et du logement**

Si la dernière année a été fortement impactée par les suites de la tempête, le service vise à reprendre un rythme normal afin que de nouveaux projets puissent être empoignés, dessinant des perspectives plus positives que des réparations dues à la tempête. L'un des principaux projets concerne la rénovation des Anciens Abattoirs, avec comme perspective "Capitale culturelle 2027". Le lieu sera accueillant, fonctionnel et devrait permettre l'installation d'un futur restaurant. La rénovation de Beau-Site fera également l'objet d'un rapport au Conseil Général.

L'administrateur rappelle la présentation comptable, assez complexe, pour la gérance et notamment la différence entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier qui doit être autofinancé (voir rentable). Dans ce cas, le Conseil communal est maître à bord, il peut investir comme il le souhaite sans passer par le Conseil général pour autant que cela soit autofinancé. Cela se traduit au niveau des comptes par une vision unique du résultat des opérations annuelles, et non du détail des investissements. Les charges de personnel sont centralisées dans un chapitre et ventilées ensuite en fonction du temps passé par le personnel sur chaque division concernée. Cela est particulièrement important pour les tâches effectuées pour le patrimoine financier.

Les comptes de la gérance sont effectués avec une grande diligence, et apparaissent au plus juste de leur coût. Ils peuvent dès lors être comparés avec ceux des gérances privées.

L'administrateur indique que l'ensemble du matériel acheté pour le travail des concierges et l'entretien des locaux est par contre historiquement imputé sous ce centre (à l'exception de ceux du patrimoine financier), sans être réparti ensuite sur les autres divisions.

Certains contrats d'entretien ont connu de fortes augmentations et pèsent sur les budgets.

Concernant le parking de la Ronde, le nettoyage a initialement été mandaté à une entreprise spécialisée. Cette tâche sera à l'avenir effectué à l'interne (20 à 30% de diminution du coût).

### **201 / Bâtiments divers d'utilité publique**

Sous cette division sont regroupés l'ensemble des bâtiments administratifs utilisés par la Ville (Hôtel-de-Ville, Anciens Abattoirs, Serre 23, toilettes publiques...). Il s'agit globalement des bâtiments "propriété" du service des bâtiments. Les écoles, bibliothèques, musées, SISpol ainsi que la Step n'y figurent pas. Leur entretien est toutefois assuré par le SBL, sans refacturation interne. Seuls les bâtiments des sports ainsi que le MIH sont complètement entretenus par les services concernés.

#### **Investissements**

Plusieurs projets feront l'objet de rapports au Conseil général: la finalisation des travaux aux Anciens Abattoirs pour CHF 6,580 millions et la rénovation de Beau-Site pour CHF 3,9 millions. Certains investissements gérés par le SBL apparaissent en outre aux budgets des écoles, du MIH, ou du SIS.

### **210 / Gérance – secrétariat**

Pour rappel, le service gère également les bâtiments de la CPCN, soit environ 50% de la masse de travail. Les honoraires facturés figurent au 4240000 pour presque un demi-million de francs annuels. Le taux de vacance pour les appartements de la CPCN se situe en-dessous de 1%. Malgré cette situation réjouissante, les relations de longue date avec la Ville et l'excellent travail réalisé par la gérance, la CPCN a souhaité résilier une grande partie du contrat conclu avec la Ville afin d'agrandir sa propre gérance locative. Le retrait de la CPCN devrait s'effectuer sur quelques années. Cette situation est regrettable et pourrait avoir des répercussions sur le personnel de la gérance communale. Les honoraires dépendant du montant des loyers et non du temps passé par dossier, si seuls les bâtiments à problèmes sont laissés à la Ville, celle-ci sera perdante.

Un commissaire déplore cette situation et peine à comprendre le gain que pourrait en retirer la CPCN. En outre, les locaux de la CPCN sont parfois occupés par certains accueils parascolaires ce qui contribue à diminuer leur taux de vacance.

Le chef de dicastère ajoute que le Conseil communal a fait part de sa réaction par courrier. Celui-ci doit être traité par le conseil d'administration.

## **211 / Bâtiments locatifs**

Cette division comptabilise également les frais de déneigement, l'entretien des jardins ou les frais de chauffage. Le poste 3440014 indique le résultat de ce qui est entrepris chaque année, soit la balance des investissements réalisés et de leurs effets sur le parc immobilier.

Trois ventes sont prévues pour 2025 : Jérusalem 59 et Liberté 53 (ferme de la Sorcière), ainsi que la ferme sise Eplatures 84 qui est en très mauvais état. Pour la ferme de la Sorcière, une vente en direct avait été préconisée, un projet motivant étant présenté même si l'objet reste très difficile à valoriser. La commission immobilière et foncière ayant refusé cette vente directe, une procédure ouverte est en cours.

Les placements (investissements) du patrimoine financier prévus pour 2025 sont présentés avec, notamment, la transformation du site du Châtelot, la rénovation de l'immeuble Commerce 107-109 et l'agrandissement du parking de l'hôpital. Les travaux prévus comprennent également des rénovations de toitures, de cages d'escaliers, de façade et de cheminées, ainsi que des changements de volets et fenêtres pour Promenade 8-10 avec, sur au moins une façade, une reconstitution de l'aspect d'origine. À cela s'ajoutent les rénovations annuelles d'une vingtaine d'appartements.

Un commissaire s'enquiert de la hausse des coûts de rénovation et l'impact que cela pourrait avoir sur le nombre d'appartement qui pourront être rénovés. La cheffe de service indique qu'une stratégie est actuellement mise en place visant à mieux analyser l'état des appartements pour ne pas toujours en rénover l'ensemble. Cette nouvelle philosophie permettra des travaux plus sélectifs, économisant certains montants permettant, nous l'espérons, d'exécuter davantage de rénovations, sans perdre la qualité générale du parc immobilier.

## **212 / Parkings**

Comme déjà signalé au chapitre 200, une somme est prévue ici pour la conciergerie liée au parking de la Ronde. Elle figure dans une mauvaise rubrique (prestation de services de tiers PF), dans les comptes on veillera à ce qu'elle soit imputée dans les prestations internes. Concernant ce parking, un commissaire espère qu'il déploiera progressivement sa pleine capacité et générera assez de recettes. Le chef de dicastère concède que l'utilisation de celui-ci n'est pas encore satisfaisante; il ne remplit pas encore son rôle de parking de centre-ville. Les réservations des places par les entreprises alentours vont cependant bon train et lors de manifestations au centre-ville il

fonctionne également très bien. Les ventes d'abonnements à l'année pourraient encore augmenter. Cela pourrait être le cas lors des premières neiges.

Un commissaire s'enquiert de la situation du parking provisoire situé sur l'îlot A près de la gare. Le chef de dicastère indique que le permis de construire est prêt à être délivré pour l'hôtel qui devrait y être construit.

## **240 / Domaines**

Aucune remarque.

## **250 / Foncier**

Plusieurs ventes sont prévues en 2025, notamment l'îlot A ainsi que deux parcelles sur le terrain Sud-Semeuse.

Un commissaire demande quelle est la situation au niveau des DDP (droits distincts et permanents, soit les droits de superficie), la Ville ne souhaitait-elle pas les supprimer suite à la campagne qui avait été menée? Il est confirmé que c'est le cas pour les petits DDP (villas par exemple), mais pas pour les plus grands terrains qui restent stratégiques. Le chef de service ajoute qu'il est désormais demandé une rente annuelle plutôt qu'un versement unique lorsqu'un DDP est conclu.

## **701 / Service technique - 712 constructions nouvelles**

Le chef de service évoque la vie du service depuis son arrivée à la tête de celui-ci au cours de l'été. Il rappelle les chantiers importants qui ont été réalisés cette année, notamment la requalification de la place du Marché, de l'avenue Léopold-Robert ainsi que l'accompagnement des travaux réalisés au Grand-Pont. Pour rappel, le service est séparé en trois secteurs: le secteur génie civil et signalisation (comprenant également le cadastre souterrain), le secteur géomatique et la station d'épuration.

2025 verra la réalisation de plusieurs projets, mais d'ampleur moindre. Des chantiers plus emblématiques seront entrepris en 2026, afin de disposer de nouveaux espaces publics qualitatifs pour Capitale culturelle suisse en 2027. Pour les années suivantes, il s'agira de planifier les mesures d'accompagnement de l'évitement est H18, dont la mise en service est prévue en 2030.

Le chef de dicastère relève en effet que 2024 a été une année exceptionnelle concernant les chantiers, atteignant la limite supérieure de ce que peuvent faire les services. En fin d'année 2025 sera présenté le prochain rapport quadriennal pour la période 2026-2029, qui permettra notamment la planification des objets accompagnant la H18. Le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) va également être présenté au Conseil général courant 2025.

Une question est posée concernant la pertinence d'avoir des compétences internes en géomatique, ce qui n'est pas le cas dans d'autres villes. Le chef de service explique que tous les potentiels doublons qu'il y avait par rapport au Canton ont déjà été épurés depuis plusieurs années. Il y a une importante synergie avec le géoportail du SITN, puisque celui-ci regroupe toutes les géodonnées du canton, État et communes réunies, ce qui est très rare au niveau suisse, et une mise en commun des ressources informatiques. Le service géomatique œuvre donc avant tout comme centre d'appui pour l'ensemble des services de la ville et leurs besoins en géomatique. Parmi de nombreux exemples, cela concerne le SEP afin de répertorier les tournées d'enlèvement des ordures ou les écoles, pour l'enclassement des élèves par secteur. Ces prestations ne seraient pas moins coûteuses si elles étaient mandatées au Canton, d'autant que notre service a dans ce domaine des connaissances et un savoir-faire conséquent.

Un commissaire demande ce que comprennent les remboursements de tiers figurant au 4260000. Il est expliqué qu'il s'agit des remboursements lors de dégâts faits sur la signalisation, lorsque les responsables sont connus ou que le fonds national de garantie peut être activé.

Concernant le marquage, un montant de CHF 180'000.- est prévu chaque année. On note une augmentation récente due à l'externalisation des travaux de nuit. Au niveau des routes cantonales, le marquage est à charge des communes à l'intérieur des localités. Par contre, dès que l'on sort du secteur urbanisé (Chemin blanc ou route de Biaufond par exemple), l'Etat s'en occupe.

### Investissements

Les investissements prévus pour 2025 sont passés en revue. Concernant le crédit d'entretien constructif 2016-2019, l'un des grands points noirs que constitue le croisement entre les rues de la Balance et de la Ronde devrait être amélioré. Il s'agira également de favoriser la liaison piétonne entre le parking de la Ronde et la place du Marché.

Sur le crédit quadriennal 2022-2025, des interventions sont encore prévues sur l'Avenue Léopold-Robert, sur l'Avenue des Forges, sur la rue du Roulage, à l'intersection Abeille-Serre devant la Maison du Peuple ainsi que sur le parvis du Stade de la Charrière.

Au niveau des crédits budgétaires, une attention particulière sera apportée à la rue Numa-Droz en matière de sécurité des passages piétons ainsi qu'à la mise en conformité des arrêts de bus. Le développement d'une zone 30 dans le secteur "Avenir", entre Léopold-Robert, Numa-Droz, Balancier et Armes-Réunies est également à l'agenda ainsi que la réfection de murs, l'entretien habituel des routes urbaines et des routes des environs, des trottoirs publics ou le marquage pour personnes malvoyantes.

A la question d'un commissaire quant à l'état de la subvention pour les mises en conformité LHand, il est indiqué que celle-ci sera vraisemblablement prolongée sur 2025. La mise aux normes avance toujours selon la liste de priorité.

### **720 / Stations d'épuration (STEP) - 721 réseau séparatif**

Le responsable administratif rappelle que depuis la mise en service du système de traitement des micropolluants, les coûts de fonctionnement totaux ont augmenté d'environ CHF 360'000.- par année. Ce montant est cependant presque entièrement compensé par l'exonération de la taxe à laquelle la Step était soumise jusqu'à la mise en service de ce système et qui s'élevait à CHF 314'000.-.

Le chef de service détaille les flux financiers touchant la Step qui, pour rappel, est un centre autoporteur.

À noter que la réserve Step, s'élevant actuellement à environ CHF 3'062'000.-, a été prévue pour absorber les différents investissements réalisés ces dernières années. Cependant, la diminution constante de la consommation d'eau (-12% en 5 ans), même si elle est réjouissante d'un point de vue écologique, impliquera à moyen terme une augmentation de la taxe d'épuration.

Un commissaire se demande comment a été déterminé le pourcentage de 33% des charges RH prélevé à la Step en faveur du Service technique. Il est expliqué qu'il s'agit d'une observation effectuée sur quelques années par l'ancien chef de service et qui avait été modélisée pour ne pas devoir compter les heures.

Suite à la demande d'un commissaire, les frais d'utilisation du nouveau groupe de secours, mis en service récemment, sont expliqués. En effet, afin d'être utilisable en tous temps, il doit être mis en marche une fois par mois par sécurité ce qui implique un montant de CHF 600.- au budget (consommation de mazout).

Un mandat permettant à l'ancien chef de service de terminer le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) lui a été donné. Le montant nécessaire est pris sur le compte 3131001.

### Investissements

Des investissements importants ont été consentis ces dernières années, ainsi le montant prévu pour 2025 est bien moindre. Aucun rapport ne devrait passer devant le Conseil général en 2025.

Le TGBT: tableau général basse tension – regroupe tout ce qui est en lien avec le réseau électrique de la Step. L'investissement projeté correspond au solde pour la fin des travaux. Le fonctionnement de la Step étant très complexe et comprenant de nombreuses machines et procédés, une nouvelle supervision a été mise en place en remplacement d'une ancienne supervision installée il y a 20 ans.

Le processus de traitement des micropolluants, désormais pleinement opérationnel, donne entière satisfaction. Un commissaire s'enquiert du type de micropolluants retenus: il s'agit principalement de polluants provenant de l'agriculture, de médicaments et de cosmétiques. Des analyses sont effectuées toutes les deux semaines par le SENE.

À noter qu'une équipe de France 3 est venue récemment réaliser un reportage sur la station afin de promouvoir son fonctionnement, sachant qu'aucune Step française n'est pour l'instant équipée pour le traitement des micropolluants.

### **755 / Urbanisme, mobilités et environnement**

Pour rappel, le service regroupe trois secteurs: la police des constructions, la planification et le commerce/centre-ville. Un quatrième secteur, ne dépendant pas du chef de service mais directement du chef de dicastère, s'occupe de la valorisation du patrimoine.

Le chef de service évoque les changements à venir au secteur des permis de construire. En effet, deux départs à la retraite sont prévus, celui de la responsable du secteur début 2025 ainsi que celui du responsable du groupe prévention incendie et salubrité. Si la succession de la responsable des

permis devrait pouvoir s'effectuer à l'interne (sans remplacement de cette personne cependant), le départ du responsable prévention incendie et salubrité entrainera une revue des priorités du service (notamment en matière de lutte contre les nuisibles, tâches qui pourraient être partiellement transmises au Canton) ainsi qu'une possible réorientation des forces de travail.

Au niveau de la planification, la révision du plan d'aménagement local (PAL), extrêmement chronophage, devrait arriver à son terme. Le retard pris par le Canton permettra du côté de la Ville de compléter une étude pour laquelle les mandataires n'ont pas livré un travail satisfaisant. L'objectif est de déposer le PAL en juillet 2025.

Plusieurs projets occuperont le service en 2025, notamment la place des Lilas, le parvis de la Charrière ou le réaménagement du Cimetière.

Concernant le secteur commerce/centre-ville, les activités se concentreront notamment sur le développement de la carte abeille aux manifestations cashless et la mise en valeur des produits locaux combinés à la monnaie locale. Ce secteur poursuit son soutien aux commerçants et associations qui organisent diverses manifestations (par exemple le marché de Noël ou les Juedredis bleus), publie la gazette du Centre-ville et favorise les contacts avec les commerçants.

La déléguée à la valorisation du patrimoine rappelle l'importante transversalité de ce secteur. Elle collabore en effet à de nombreux projets qui touchent par exemple le SBL, le cimetière, l'intégration ou les musées. Les principales tâches effectuées sont les recherches historiques nécessaires lors de rénovations de bâtiments remarquables, la gestion de projet (rénovation de la scénographie à l'intérieur de l'Espace de l'urbanisme horloger), l'accompagnement de la Fondation Urbanisme Horloger et de son coordinateur de projets dans les deux principaux événements organisés (Fête de l'urbanisme horloger et Biennale du Patrimoine Horloger) ainsi que la médiation culturelle sur des thèmes patrimoniaux (lunch du patrimoine, articles divers). La Ville est également représentée par la déléguée à la valorisation au sein du comité de l'association Villa Fallet ainsi qu'auprès de deux réseaux, Le Réseau Européen Art Nouveau Network (RANN) et l'association des Sites le Corbusier (ASLC). Ces contacts ont permis la mise sur pied d'expositions et la tenue de conférences à l'étranger. Elle s'occupe également de l'inventaire des œuvres d'art en espace public. Un mandat sera confié l'année prochaine à la HE-Arc afin de réaliser un constat d'état sur plusieurs œuvres en métal et disposer d'un document proposant un calendrier de conservation-restauration.

Un commissaire demande s'il est prévu de travailler avec la HE-Arc sur les bio-patines pour la préservation des œuvres d'art. La déléguée à la valorisation du patrimoine confirme qu'en effet le mandat donné actuellement à la HE-Arc prévoit des conseils en terme de conservation-restauration écoresponsable.

Un commissaire s'enquiert du retour des commerçants sur l'E-Abeille. Le chef de service confirme que dans l'ensemble, les réactions sont très positives. Trois commerçants cependant ont souhaité renoncer, dont l'un par exemple car ses employés n'arrivaient pas à gérer l'interface technique. Pour rappel, les commerçants n'ont aucun frais de transaction puisque la ville les prend à sa charge, au contraire d'autres cartes de paiement. Une communication auprès des commerçants rappellera cet atout.

Un commissaire demande s'il est possible de savoir si la carte abeille a apporté de nouveaux clients aux commerçants. Le chef de dicastère répond que de manière théorique, cela est forcément le cas, mais que cela est impossible à quantifier en pratique. Chaque collaborateur de la ville reçoit par exemple CHF 50.- sur sa carte abeille en fin d'année. Parmi ces collaborateurs, certains ne se rendaient cependant jamais dans les commerces locaux. Pour dépenser leur prime, ils y sont obligés ce qui peut permettre de les fidéliser. Beaucoup d'entreprises fonctionnent ainsi, il y a donc forcément dû y avoir de nouveaux clients.

Le détail du compte "prestations de services" est évoqué, avec notamment la gestion PubliBike, le gardiennage de l'Espace de l'urbanisme horloger ou la gestion informatique de la monnaie locale.

Un commissaire s'inquiète de la situation pour les demandes de permis de construire qui se feront au moment du passage entre l'ancien et le nouveau PAL. Il craint de plus une trop forte sollicitation des services concernés. Le chef de service confirme que, selon la loi cantonale, les projets qui seront déposés après l'adoption du PAL par le Conseil général devront être conformes à l'ancien ainsi qu'au nouveau PAL, ce qui est parfois impossible. Toutefois, il indique que l'horizon temps est encore assez loin puisque le législatif ne devrait pas se prononcer avant 2026 et que l'entrée en vigueur du PAL pourra avoir lieu dès 2027 au moins partiellement. Par ailleurs, le Canton a prévu une nouvelle disposition qui permettra que les projets déposés avant l'adoption du législatif puissent être traité selon l'ancien PAL. Il est évident que la période de transition entre deux PAL n'est jamais idéale pour le service qui devra jongler entre les deux plans.

Un commissaire demande si la ville peut avoir une influence sur les décisions de Publibike, car le tarif horaire est assez élevé. Le chef de service rappelle

que ce service avait bien pris son essor avant que le Covid ne lui coupe son élan. Désormais, seuls des vélos électriques sont proposés. Il rejoint tout à fait la remarque formulée sur les tarifs peu attractifs puisqu'ils dépassent le prix d'un billet de bus. Cela a d'ailleurs été évoqué avec Publibike, pour voir ce qui pourrait être envisagé. Des propositions d'emplacements pour de nouvelles stations sont également en cours d'analyse.

### Investissements

Concernant la place des Lilas, un mandat d'étude parallèle a été lancé pour choisir le bureau qui s'occupera de ce réaménagement.

Les trois crédits concernant le patrimoine sont la refonte de l'Espace de l'urbanisme horloger (pensé dans l'optique de Capitale culturelle), une signalétique patrimoniale (graphisme simple et efficace permettant d'avoir quelques informations sur chaque site) ainsi qu'une structure pour le stockage de vitraux (partie invisible de la valorisation du patrimoine – travail avec un centre spécialisé pour la conservation).

### 765 / Politique de stationnement

Une question est posée sur le montant des attributions prévues pour les fonds: selon les règlements correspondants, pour le fonds vélo, entre 5% et 10% peuvent être versés, pour le fonds mobilité entre 10% et 30%. Pour les deux, une prévision de 10% a été inscrite. Le versement pourra être augmenté au boucllement des comptes.

A la question d'un commissaire de savoir ce qui peut être soutenu par le fonds mobilité, le chef de dicastère indique qu'il peut aider à la construction d'un parking, soutenir l'amélioration de la desserte d'une ligne de bus, participer à la construction d'une nouvelle gare (par exemple Malakof), à la pose d'horodateurs ou à la réalisation de mesures favorisant le report modal (par exemple comme subvention à l'achat d'abonnements TransN pour les jeunes).

### 875 / Prévention incendie

Pour rappel, le budget relatif à la prévention incendie doit être comptabilisé séparément afin de pouvoir identifier le coût de celle-ci.

Le rapporteur de la sous-commission

Cédric Haldimann